



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2022-18

NOMINATION D'UNE RÉFÉRENTE DÉONTOLOGUE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 bis,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

ARRÊTE

Article 1 Madame Charlotte Quelin est nommée référente « Déontologue » pour l'Institut d'Études Politiques de Lyon pour une durée de trois ans.

Article 2 Sa mission sera de conseiller les personnels pour toute question relative à la déontologie (conflits d'intérêts, cumul d'activité, droits et devoirs).

Article 3 La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Lyon, le 4 mars 2022

La Directrice

Hélène SURREL

